

Compte rendu sommaire

Séance du : 24 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mai à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles-les-Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du conseil municipal : 19.05.2025

PRÉSENTS : M. Vincent CARRE, M. Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Francis CUISINIER, M. Marc GIRARD, Mme. Gisèle Marcheix, Melle Lise NARDOUT, M. Christian CARDINALE et M. Maurice PEYRONNENC.

Monsieur Gérard BOUTHIER a été élu secrétaire de séance.

2025/23 – Affectation du résultat 2024 Budget Principal - ANNULE ET REMPLACE la Délibération N°2025/5

Affectation des résultats pour le Budget Principal.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, et considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté 40 591,30 euros
- Excédent d'investissement antérieur reporté 143 444,05 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024 :

- Solde d'exécution de l'exercice 181 656,04 euros
- Solde d'exécution cumulé 46 656,04 euros

Restes à réaliser au 31.12.2024 :

- Dépenses d'investissement 0,00 euros
- Recettes d'investissement 2 347,00 euros
- Recettes de fonctionnement 1 938,58 euros
- Solde 4 285,85 euros

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé 46 656,04 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser 2 347,00 euros
- Besoin de financement total 44 309,04 euros

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 3 216,13 euros
- Résultat antérieur 40 591,30 euros
- Total à affecter 43 807,43 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2025). 43 807,43 euros ;**
- **Réserve complémentaire sur la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2024) 0,00 euros ;**

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P ligne 002, 0,00 euros.

2025/24 – Décision Modificative N°1 - Budget Communal

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le budget principal de la façon suivante en raison de la modification de l'affectation des résultats 2024, (délibération 2025/23)

Qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonctionnement	65188 : - 40 681,97	023 : 30 219,42 (042) 681 : 7087	002 : - 1436,97 7574 : - 1938,58	
	- 3 375,55		- 3 375,55	
Investissement		001 : 46 656,04	1068 : - 501,61 1641 : - 37 393,81	(040) 28046 : 7377 001 : 46 656,04 1323 : 299 021 : 30 219,42
	46 656,04		46 656,04	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les virements, ci-dessus, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier.

2025/25 – Décision Modificative N°1 - Budget Régie eau

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le budget de la Régie eau, qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonctionnement	(042) 6811 : - 200	6817 : 300 6061 : 200		7817 : 300
	300		300	
Investissement	2156 : - 180		(040) 28156 : - 200	(040) 2812 : 20
	- 180		- 180	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les virements, ci-dessus, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier.

2025/26 – Affectation du résultat 2024 Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables, ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2025/7

Affectation des résultats pour le Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté 0,00 euros
- Excédent d'investissement antérieur reporté 0,00 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024 :

- Solde d'exécution de l'exercice 3 159,32 euros
- Solde d'exécution cumulé 3 159,32 euros

Restes à réaliser au 31.12.2024 :

- Dépenses d'investissement 0,00 euros
- Recettes d'investissement 0,00 euros
- Solde 0,00 euros

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé 3 159,32 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser 0,00 euros
- Besoin de financement total - 3 159,32 euros

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice -100,00 euros
- Résultat antérieur 0,00 euros
- Total à affecter -100,00 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2025) néant ;**
- **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. ligne 002, - 100,00 euros**

2025/27 – Amortissement 2025 Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables

- Considérant la nécessité réglementaire d'amortir les immobilisations du Budget Production et Gestion des Énergies renouvelables ;
- Considérant l'achat des panneaux photovoltaïques pour une valeur de 36 840,68 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la durée d'amortissement de cet achat sur le budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables sera de 20 ans à compter de l'exercice 2025 pour une valeur de 1842,00 € par an.

2025/28 – Décision Modificative N°1 Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables de la façon suivante en raison de la modification de l'affectation des résultats 2024, (délibération 2025/26).

Qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonctionnement	6068 : - 1700 6156 : - 1000 6688 : - 1109,32 6215 : - 400	002 : 100 (042) 6811 : 1842	002 : - 3059,32	706 : 792
	- 2 267,32		- 2 267,32	
Investissement				(040) 28158 : 1842

	Budget en sur équilibre	1842
--	-------------------------	------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les virements, ci-dessus, La présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier.

2025/29 – Conseil Communautaire – ÉLAN - Révision des statuts

Vu la délibération de la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature n°2025/69 en date du 20 mars 2025 approuvant la nouvelle mouture des statuts communautaires ;

Vu la notification faite de cette délibération à la Commune le 02 avril 2025 et considérant qu'à partir de cette date, les 24 communes de l'EPCI disposent de trois mois pour se prononcer sur la révision proposée, dans les conditions énoncées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Lors de sa création en 2017, la Communauté de communes a construit ses statuts à partir de ceux des trois anciennes communautés de communes desquelles elle est issue. Ces statuts ont évolué pour la dernière fois en fin d'année 2018.

Depuis, diverses évolutions législatives ainsi que la pratique observée rendent nécessaire, notamment en vue d'un travail sur un projet de territoire, la révision de ces statuts afin qu'ils constituent une base reflétant au plus proche à la fois les normes et la réalité.

Ainsi, les modifications proposées se concentrent sur l'article V (compétences), relèvent essentiellement de questions de forme et n'entraîneront pas de changements dans la pratique.

Cette réflexion s'est déroulée entre la fin d'année 2024 et le début d'année 2025 en plusieurs temps, incluant notamment le recueil de l'avis des services de la Préfecture à deux reprises ainsi que celui du Conseil des maires élargi à la commission statuts et du Bureau de l'EPCI, qui se sont prononcés favorablement à la présente révision.

Le Conseil communautaire a approuvé cette révision à l'unanimité.

Les modifications sont mises en valeur dans la version des statuts présentée en annexe. Une présentation les détaille également.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la révision des statuts de la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature telle que proposée.

2025/30 – Aliénation Chemin communal Entre la parcelle B 1806 et B 1752 Demande de M. et Mme BOUYER

Vu le courrier reçu en date du 19 mai 2025 de Monsieur et Madame BOUYER - 3 Agnot 87370 Jabreilles-les-Bordes - dans lequel ils demandent l'aliénation d'un chemin communal se situant entre les parcelles B 1806 et B 1752, Monsieur le maire demande la mise en place d'une enquête publique et que toutes charges financières qui seront inhérentes à cette enquête soient remboursées à la commune de Jabreilles-les-Bordes par les demandeurs Monsieur et Madame BOUYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE la mise en place d'une enquête publique pour la demande d'aliénation d'un chemin communal se situant entre les parcelles B 1806 et B 1752 ;**
- **APPROUVE que toutes charges financières qui seront inhérentes à cette enquête soient remboursées à la commune de Jabreilles-les-Bordes par les demandeurs Monsieur et Madame BOUYER ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, Vincent Carré, à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.**